PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE POLICE

N° Spécial **28 décembre 2021**

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de Police du 28 décembre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE POLICE	Page
N° 2021-3118-060	27.12.2021	Arrêté portant modification de l'arrêté n°2021/3118/003 du 10 février 2021 relatif à la composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État.	3

PREFECTURE DE POLICE
Secrétariat général pour l'administration
Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels

Arrêté n°2021/3118/060
portant modification de l'arrêté n°2021/3118/003 du 10 février 2021 relatif à la composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État

Le préfet de police,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/3118/003 du 10 février 2021 portant composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État ;
Vu l'arrêté n°2021-01173 du 18 novembre 2021 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines ;
Vu l'arrêté n°U10181260275721 du 21 juin 2021 indiquant que M. Judes SAMUEL, adjoint administratif principal de 1ère classe de l'intérieur et de l'outre-mer, est placé en position de détachement auprès de la caisse des dépôts et consignat
ions, à compter du 1er juillet 2021 ;
Vu l'arrêté n°2021BGCPTSS00545 du 26 octobre 2021 indiquant que M. Julien HICQUEL, est titularisé dans le corps des ingénieurs de la filière technique de la préfecture de police au sein de la direction de l'immobilier et de l'environnement, à compter du 1er octobre 2021 ;
Vu la note de service du 1er décembre 2021 de Mme la cheffe du service du cabinet indiquant que Mme Laurence MENGUY a fait valoir son départ définitif du service du cabinet par l'utilisation de ses congés et de son compte épargne temps le 1er décembre 2021, avant son départ à la retraite prévu le 25 février 2021 ;
Vu le courrier du syndicat Alliance PN PATS (ex-SNAPATSI) du 9 novembre 2021 désignant M. Frédéric RIEGER pour siéger en tant que représentant titulaire au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police en remplacement de M. Judes SAMUEL ;
Vu le message électronique de Mme Isabelle SOBUCKI du 15 octobre 2021, acceptant de siéger en tant que représentante suppléante au titre du syndicat FSMI FO, au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police en remplacement de M. Julien HICQUEL ;
Vu le message électronique de M. Nicolas GUILLAUME du 13 décembre 2021, représentant suppléant au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police, acceptant de siéger en tant que représentant titulaire en remplacement de Mme Laurence MENGUY ;
Vu le message électronique de Mme Sylvie ARMENTIER du 15 décembre 2021, suivante sur la liste électorale du syndicat FSMI FO, acceptant de siéger en tant que représentante suppléante au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police en remplacement de M. Nicolas GUILLAUME ;
Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête

Article 1er

A l'article 2 de l'arrêté n°2021/3118/003 du 10 février 2021 susvisé :

1°) Les mots : « M. SAMUEL Judes, SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP » sont remplacés par les mots : « M. RIEGER Frédéric, SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP » ;

2°) Les mots : « M. HICQUEL Julien, FSMI FO » sont remplacés par les mots : « Mme SOBUCKI Isabelle, FSMI FO » ;

3°) Les mots : « Mme MENGUY Laurence, FSMI FO » sont remplacés par les mots : « M. GUILLAUME Nicolas, FSMI FO » ;

4°) Les mots : « M. GUILLAUME Nicolas, FSMI FO » sont remplacés par les mots : « Mme ARMENTIER Sylvie, FSMI FO ».

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et la directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Paris le 27 décembre 2021

Pour le préfet de police,
La Directrice des ressources humaines

Signé

Juliette TRIGNAT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/